

Bulletin d'inscription Marché de Noël

Les 18, 19, et 20 décembre 2026, 81800 Rabastens (extérieur)

Ouverture aux exposants :

Le vendredi à partir de 13H00
Le samedi à partir de 9h00
Le dimanche à partir de 9H00

Ouverture au public :

Le vendredi de 18H00 à 22H00
Le samedi de 9H00 à 22H00
Le dimanche de 10H00 à 17H00

Merci de cocher les cases correspondantes :

Extérieur :

- Tarif : 3 mètres-80 € (3 jours)
- Tarif : 6 mètres-160 € (3 jours)
- Chèque de Caution : 80 €

Extérieur spécial restauration :

- ☐ Tarif : 3 mètres-120 € (3 jours)
- ☐ Tarif : 6 mètres- 240 € (3 jours)
- ☐ Chèque de Caution : 120 €

Electricité :

- Oui
- Non

Max 220 V sauf restauration

Ampérage :

Formulaire de demande d'inscription et de réservation :

Nom/Prénom	
Adresse	
Mail/Tél	
Site internet,FB...	
Description de la marchandise	
Activité professionnelle	Principale ☐ Secondaire ☐
Démonstration au public	<i>Nous vous incluons dans le programme d'animation</i> ☐ oui ☐ non

Conditions d'inscriptions

Joindre obligatoirement les pièces demandées suivantes :

- Chèque relatif à l'emplacement + chèque de caution, à l'ordre de "La Rabastinhola"
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Copie extrait K-bis ou inscription répertoire Métiers/Chambre Agriculture
- Copie recto/verso de votre pièce d'identité
- Enveloppe timbrée libellée à votre adresse

Deux possibilités d'envoi

- Mail : rabastinhola@gmail.com + chèques par courrier
- Courrier : 3, quai des Escoussières 81800 Rabastens

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Date et signature

Règlement Intérieur du Marché de Noël

Les 18,19 et 20 décembre 2026

81800 RABASTENS

Les conditions et modalités d'engagement au Marché de Noël mentionnées dans le règlement visent à en préserver le caractère spécifique. Toute réservation implique d'en accepter le contenu.

1. Le Marché de Noël a lieu les 18,19, et 20 décembre 2026 à Rabastens. La participation et l'engagement à notre événement implique l'acceptation, sans restriction, du présent règlement ainsi que les consignes de sécurité. Toute infraction à ce règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant en défaut ainsi que l'encaissement de la caution.

2. Le présent règlement fixe les règles d'hygiène, de sécurité, de discipline et de comportement exemplaire envers le public et les bénévoles, indispensables au bon déroulement du marché. Tout manquement à ces obligations pourra entraîner la non-restitution du chèque de caution.

3. Le nombre d'emplacements étant limité, il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné des règlements avant le 27 novembre 2026. La communication sur votre venue se fera au fur et à mesure de la réception de vos contrats sur les réseaux sociaux. Plus tôt nous recevrons votre dossier, plus tôt nous pourrons vous annoncer.

4. Les emplacements sont définis par mètres linéaires mesurés sur la longueur de la façade.

5. Les personnes souhaitant participer doivent renvoyer le bulletin d'inscription, le règlement intérieur et les 2 chèques à : LA RABASTINHOLA - 3 quai des escoussières - 81 800 Rabastens. Les demandes d'inscription sont examinées en commission, et un accusé de réception est envoyé dès réception du dossier complet (règlement inclu)

6. Les emplacements sont attribués par l'organisateur qui est seul juge pour déterminer la section occupée par chaque exposant selon le type d'activité.

7. Nous nous réservons le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles et/ou des produits proposés à la vente.

8. Il est interdit de sous-louer ou de partager même gratuitement un emplacement.
Nous vous demandons d'avoir une tenue et un comportement correct pour notre événement.

9. Les frais de participation seront encaissés le 20 novembre 2026, le chèque de caution vous sera restitué au plus tard le 28 décembre 2026.

10. En cas de désistement après le 20 novembre 2026, l'emplacement ne sera pas remboursé.

11. A défaut de présentation aux dates et heures fixées pour la mise à disposition des stands, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer les emplacements à d'autres exposants.

12. L'installation des exposants pourra s'effectuer le vendredi 18 décembre 2026 à partir de 13h00. Pas de placement libre, ni de changement à l'initiative de l'exposant.

Toute remarque doit être signalée au préalable à l'organisateur afin de faciliter les placements et tenir compte de l'espace au public.

13. Tout stand monté sans avoir reçu l'autorisation de l'organisateur pourra faire l'objet d'une expulsion.
Après montage des stands, les véhicules devront être garés à l'emplacement défini par l'organisateur.

14. Les exposants doivent impérativement prévoir leur **Enrouleurs**, et **Prises européennes**. Pour les exposants créateurs et ceux qui ont juste besoin d'éclairer leur stand merci de privilégier des éclairages à piles, Tous les enrouleurs devront être entièrement déroulés. LA RABASTINHOLA décline toute responsabilité en cas de non-respect des normes de sécurité, et facturera tout matériel endommagé ou détruit par l'exposant. **Être muni obligatoirement d'un barnum de 3 par 3 entièrement fermé, pas de parasol, n'y de bâches non conformes**, pas de matériel de chauffage

15. Les exposants fournissent eux-mêmes leur matériel d'exposition nécessaire pour l'extérieur. (table, chaise....)

16. Le gardiennage sera pris en charge par une société de sécurité pour les nuits de vendredi et samedi. Les exposants doivent impérativement s'assurer contre tous dommages concernant leurs biens et aussi contre les risques et conséquences de leur activité vis-à-vis de l'organisation ou de tout tiers. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe naturelle qui s'en suivraient. Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants doivent être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

17. Le non-respect du règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate du Marché de Noël. Toute personne alcoolisée ne sera pas acceptée et sera immédiatement expulsée de l'événement. La gendarmerie et les pompiers seront sollicités en cas de soucis.

Le fait de participer au Marché de Noël implique l'acceptation sans restriction, du présent règlement ainsi que des consignes de sécurité.

Date, lieu et signature de l'exposant